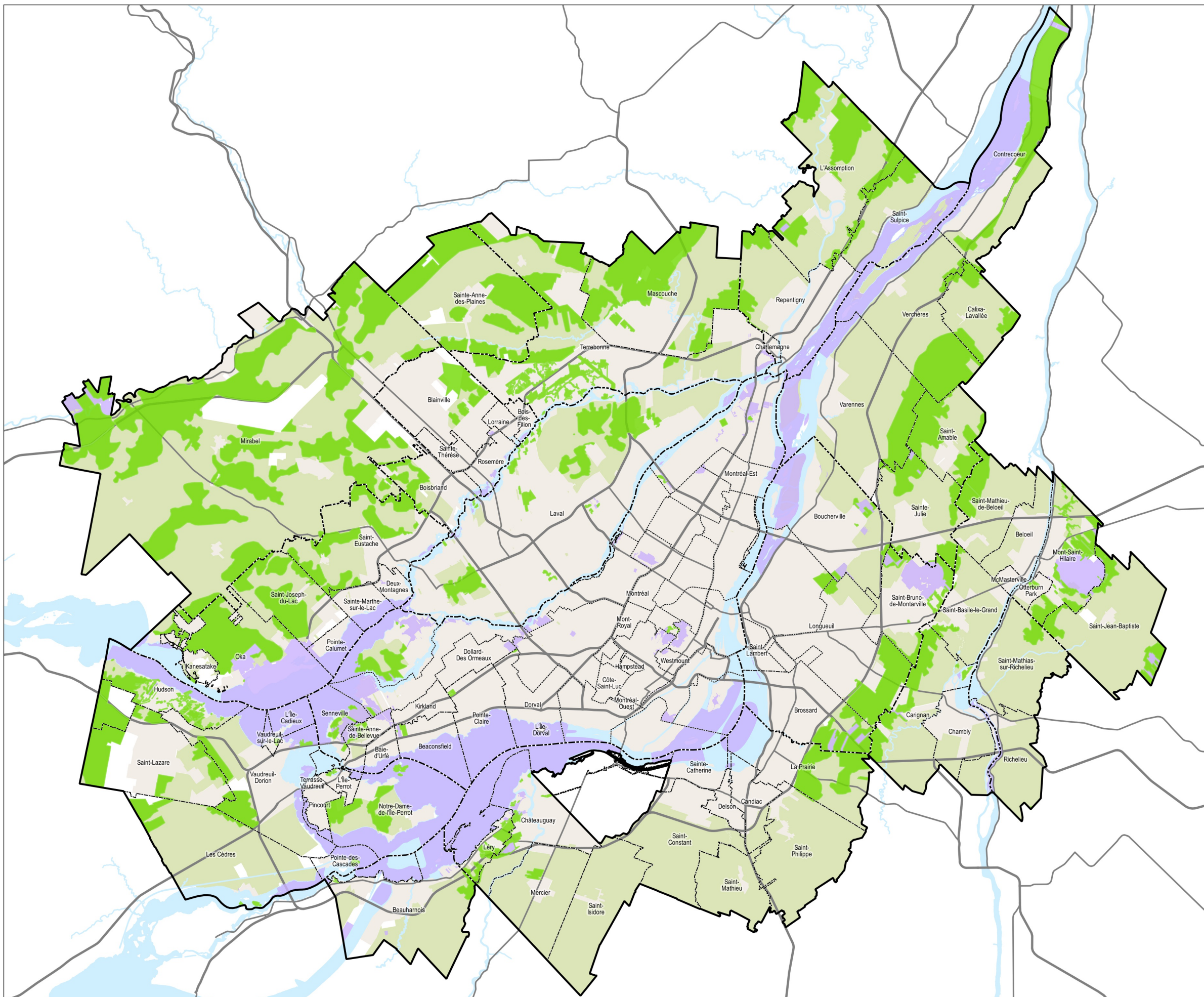




Communauté métropolitaine de Montréal

Carte 1 - Milieux terrestres d'intérêt métropolitain



- Limite CMM
- Limite MRC
- Limite municipalité
- Limite arrondissement

- Autoroute
- Route principale

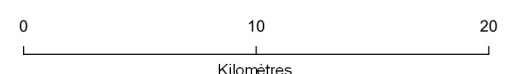
- Périmètre métropolitain
- Zone agricole permanente
- Aires protégées du Grand Montréal
- Hydrographie

- Milieux naturels d'intérêt métropolitain
- Milieux terrestres d'intérêt métropolitain

Source(s):
 © Communauté métropolitaine de Montréal.
 © Gouvernement du Québec, réseau routier.

Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Montréal numéro 2022-96 concernant les milieux naturels

Dates	Mise à jour	Par



ADOPTÉ - NON EN VIGUEUR



Communauté métropolitaine de Montréal

Carte 2 - Milieux humides d'intérêt métropolitain

- Limite CMM
- Limite MRC
- Limite municipalité
- Limite arrondissement

- Autoroute
- Route principale

- Périmètre métropolitain
- Zone agricole permanente
- Aires protégées du Grand Montréal*
- Hydrographie

Milieux naturels d'intérêt métropolitain

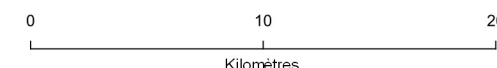
- Milieux humides d'intérêt métropolitain

Source(s):
 © Communauté métropolitaine de Montréal.
 © Gouvernement du Québec, réseau routier.

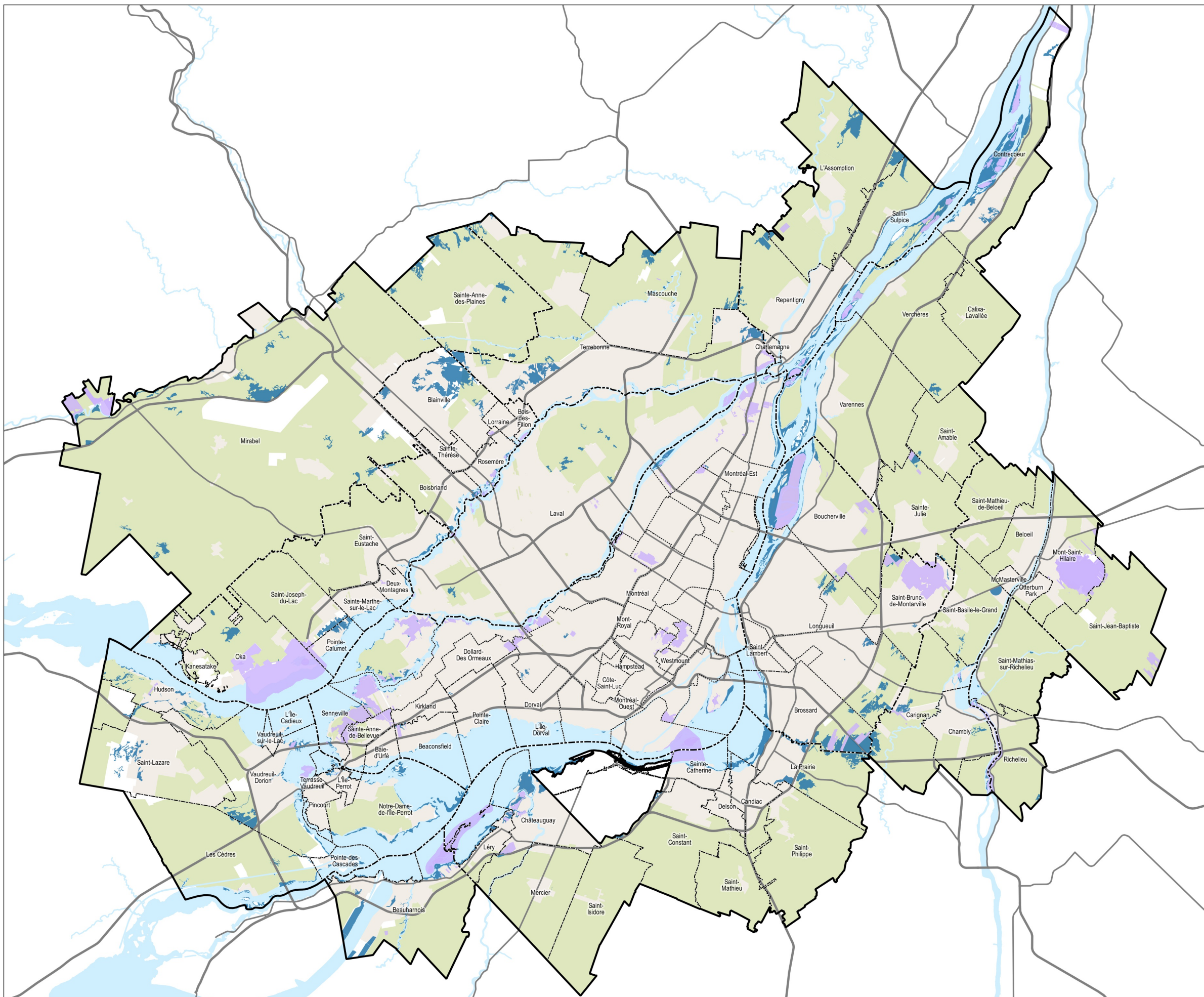
Note(s):
 * Excluant les aires de concentration d'oiseaux aquatiques et l'habitat du rat musqué.

Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Montréal numéro 2022-96 concernant les milieux naturels

Dates	Mise à jour	Par



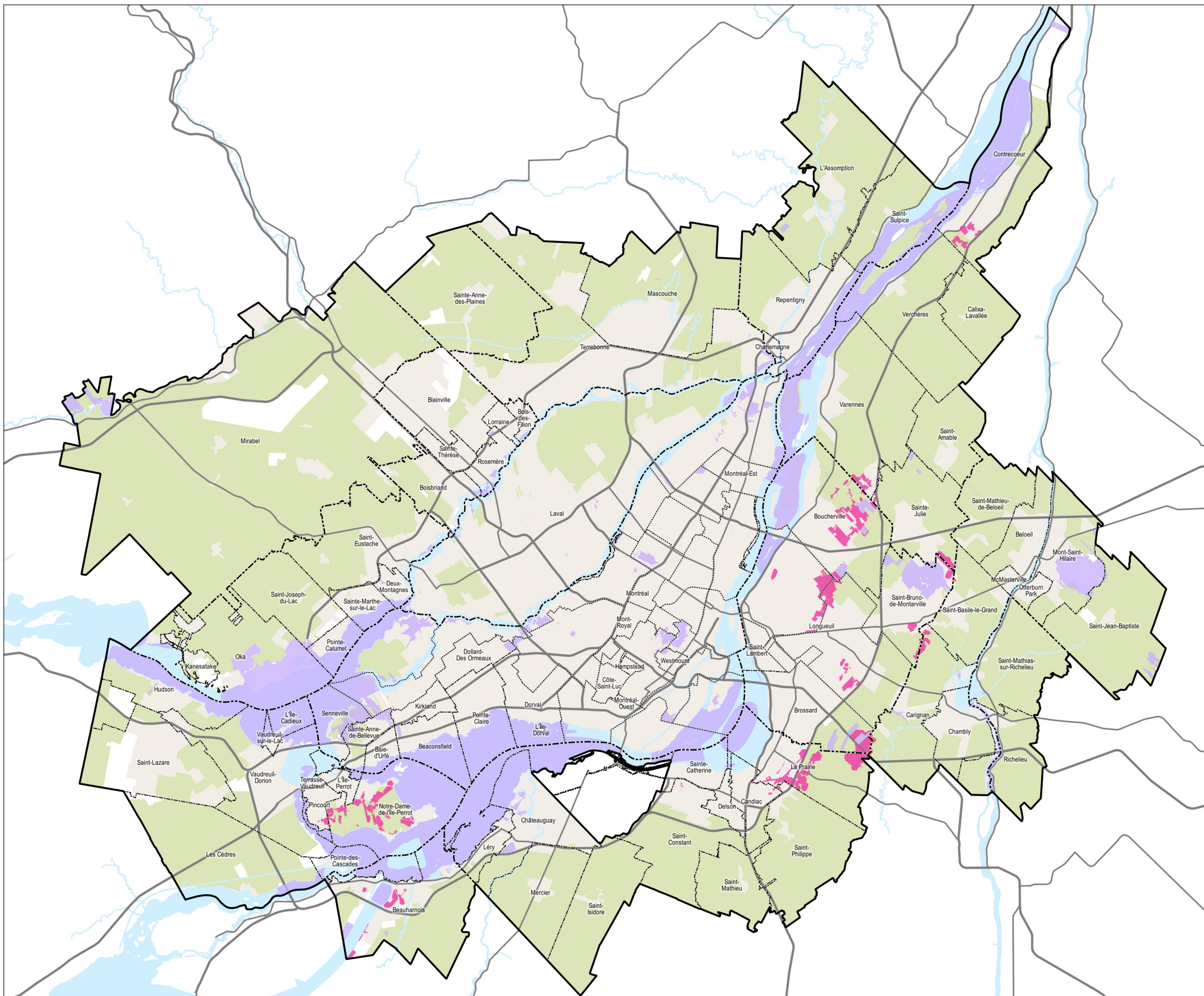
ADOPTÉ - NON EN VIGUEUR





Communauté métropolitaine de Montréal

Carte 3 - Habitat de la rainette faux-grillon de l'Ouest



- Limite CMM
- Limite MRC
- Limite municipalité
- Limite arrondissement

- Autoroute
- Route principale

- Périmètre métropolitain
- Zone agricole permanente
- Aires protégées du Grand Montréal
- Hydrographie

Milieus naturels d'intérêt métropolitain

- Habitat de la rainette faux-grillon de l'Ouest

Source(s):
© Communauté métropolitaine de Montréal.
© Gouvernement du Québec, réseau routier.

Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Montréal numéro 2022-96 concernant les milieux naturels

Dates	Mise à jour	Par

0 10 20
Kilomètres



ADOPTÉ - NON EN VIGUEUR

